

**SCI 2BE4**  
SIREN : 920 562 873  
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros  
Siège social : 6 Lotissement Vatable 2000  
97229 LES TROIS ILETS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU  
15 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet à 8 heures, les associés se sont réunis au siège de la société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

|   |       |       |             |
|---|-------|-------|-------------|
| ▪ Karl GRUAND                                       |       |       |             |
| Représentant 2 500 parts en pleine propriété .....  | ...   | ..... | 2 500 parts |
| ▪ Emmanuelle GRUAND                                 |       |       |             |
| Représentant 2 500 parts en pleine propriété ... .. | ..... | ..... | 2 500 parts |
| ▪ Florence LE GALL                                  |       |       |             |
| Représentant 2 500 parts en pleine propriété ....   | ..... | ..... | 2 500 parts |
| ▪ Julien LE GALL                                    |       |       |             |
| Représentant 2 500 parts en pleine propriété .....  | ..... | ..... | 2 500 parts |

Total des actions présentes ou représentées :

- 10 000 parts en pleine propriété sur les 10 000 parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Karl GRUAND préside la séance.

Le président ouvre la séance et rappelle en premier lieu que le projet de procès-verbal de la présente délibération, ainsi que tous les documents et informations relatifs à la nature et aux conséquences financières, juridiques, et fiscales des opérations sociales soumises au vote de l'assemblée, ont été préalablement communiqués aux associés ci-avant nommés, ainsi que cela est constaté.

L'assemblée lui donne acte de cette communication préalable.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Transfert du siège social

**RESOLUTION UNIQUE : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6 lotissement Vatable 2000 – 97229 LES TROIS ILETS au 27 avenue de l'Impératrice Joséphine – 97229 LES TROIS ILETS

En conséquence l'article des statuts est modifié comme suit :

## **ARTICLE – SIEGE SOCIAL**

Le siège de la société est fixé à : LES TROIS ILETS (97229) - 27 avenue de l'Impératrice Joséphine.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, et en tout autre lieu sur décision collective des associés de nature extraordinaire.  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE.

Cette résolution est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après relecture, a été signé par le Président.

Karl GRUAND